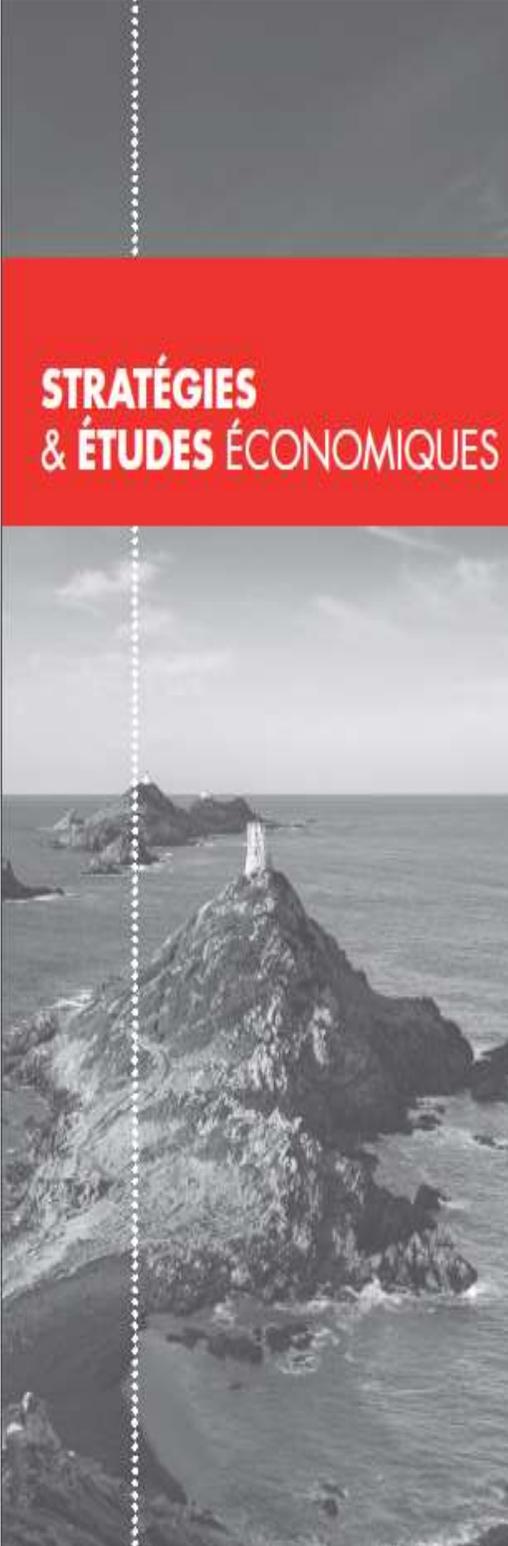


LA LETTRE ÉCO



STRATÉGIES
& ÉTUDES ÉCONOMIQUES

L'édito de la semaine

- L'Union, un atout pour l'Europe

Le Coin de l'épargne

- Les marchés « actions » à la recherche d'une ligne
- Le baril de pétrole, un retour de flamme
- Le tableau financier de la semaine
- L'assurance vie sur la voie de la normalisation

Le Coin de la conjoncture

- Des défis nouveaux pour les entreprises
- Comment corriger l'excès relatif d'épargne ?

C'est déjà hier

- L'année hors normes des hôtels français en 2020
- L'Allemagne en tête pour l'inflation au sein de la zone euro
- L'essor de la résidence alternée pour les enfants de parents séparés

Le Coin des tendances

- La planète digitale en effervescence
- Qui contrôle le commerce international contrôle le monde !

Le Coin des graphiques

- Les crédits à l'habitat, toujours en forte hausse
- Chômage stable au sein de l'Union européenne
- Un tiers des cadres de direction sont des femmes en Europe

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL

L'Union, un atout pour l'Europe

Chaque année, le 9 mai est la journée de l'Europe, en référence au discours historique de Robert Schuman prononcé en 1950 en faveur de la coopération européenne. Ce discours avait débouché sur la signature, le 18 avril 1951, il y a soixante-dix ans, du traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, signé par la France, la République Fédérale d'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Ce traité traduisait la volonté des Européens de l'Ouest de tourner la page sanglante des conflits mondiaux et de reconstruire ensemble leur économie. Il prolongeait le plan Marshall et l'Union européenne de paiement qui lui était associée. Le succès de ce marché de l'acier et du charbon incita les États concernés, à signer, le 25 mars 1957, le Traité de Rome créant la Communauté Économique Européenne qui se transforma en Union européenne, le 1^{er} janvier 1993. Six ans plus tard, la monnaie unique remplaça les monnaies de onze États membres devenues depuis dix-sept.

Cette coopération européenne unique a atteint les nombreux objectifs qui lui étaient assignés. L'Europe vit depuis les années 1950 la plus longue période de paix de son histoire. Elle a permis au continent d'être la première zone commerciale mondiale se caractérisant par un niveau de vie élevé associé à des systèmes de protection sociale sans comparaison à l'échelle mondiale. Les échecs comme l'abandon du projet de Communauté Européenne de Défense ou le départ du Royaume-Uni, en passant par le rejet par la France et les Pays-Bas du Traité Constitutionnelle de 2005, ne remettent pas en cause le bilan de plusieurs décennies d'avancées.

En pleine crise sanitaire, l'Europe est critiquée voire vouée aux gémonies. Elle est accusée de ne pas avoir réussi à mettre en place une stratégie pour lutter contre la pandémie ou d'être trop lente en matière de vaccination. Ces accusations sont exagérées car la santé reste avant tout de la responsabilité des États membres. Bien souvent, d'ailleurs, ce sont les mêmes qui demandent plus et moins d'Europe au gré des événements. Si sur la santé, l'Europe a pu sembler être prise en défaut, tel n'est pas le cas sur le plan monétaire. Sans l'euro qui est la deuxième monnaie mondiale, derrière le dollar, le « quoi qu'il en coûte » n'aurait pas été possible ; les États n'auraient pas eu la capacité de s'endetter à faibles coûts. Avec un déficit public de 10 % du PIB, avec un déficit commercial de 65 milliards d'euros, la France aurait été confrontée à un évident problème de réserve des changes. Elle aurait été contrainte comme au début des années 1980, de demander à des États étrangers de lui prêter des sommes conséquentes pour s'acquitter de ses importations. Sa monnaie se serait fortement dépréciée. Certes, certains estiment qu'une dévaluation améliore la compétitivité d'un pays, mais ce serait oublier qu'il s'agit avant tout d'un appauvrissement, d'une contraction de la valeur d'une économie. Dans le passé, pour être efficaces, les dévaluations s'accompagnaient d'un plan de rigueur et de mesures visant à réduire les sorties de capitaux. La forte progression de l'endettement public en 2020, environ 20 points de PIB, n'a pas affecté l'euro, preuve que l'union fait la force. L'union suppose néanmoins que chacun des États membres ait un comportement responsable, la monnaie unique étant un bien commun. La maîtrise des déficits, de la dette publique voire le rééquilibrage des comptes extérieurs visent à la préserver et garantir sa pérennité. Des politiques économiques divergentes au sein de la zone euro serait suicidaire pour tous ses membres.



Soixante-dix ans après la Communauté du Charbon et de l'Acier, l'Europe aurait besoin d'un nouvel élan, d'un nouveau défi. Dans le cadre du plan de relance, elle aurait tout avantage à s'investir avec force dans les technologies de l'information et de la communication, dans l'intelligence artificielle ainsi que sur les techniques de décarbonisation.

Philippe Crevel

LE COIN DE L'ÉPARGNE

Les marchés « actions » à la recherche d'une ligne

Si le Nasdaq poursuit son mouvement de correction, cette semaine, les grands indices « actions » ont regagné du terrain. Le regain de forme s'explique par les bons résultats économiques et sanitaires, en particulier aux Etats-Unis. L'augmentation des taux d'intérêt semble faire une pause en attendant des données plus précises sur l'inflation et la reprise de l'activité. La hausse des matières premières et de l'énergie pourrait conduire à une reprise du processus dans les prochains jours.

Aux Etats-Unis, le Bureau of Labour Statistics a annoncé, vendredi 6 mars, la création de 379 000 postes dans le secteur non agricole, contre 200 000 anticipées par le consensus établi par Bloomberg. L'amélioration sensible sur le front sanitaire conduisant à la levée progressive des contraintes a conduit à des créations d'emplois dans les secteurs des loisirs et de l'accueil. Le taux de chômage a diminué de 0,1 point à 6,2 %.

Les investisseurs sont dubitatifs face aux résultats de l'emploi américain qui tout en soulignant la résilience de l'économie accroissent le risque inflationniste. L'amélioration sur le marché peut inciter la Réserve fédérale à réduire son soutien à l'économie et accentuer les tensions sur les taux longs américains. Le rendement des Treasuries a dépassé brièvement 1,6 % vendredi 5 mars dans l'après-midi. Le parti pris en faveur du statu quo par Jerome Powell, ne les a pas rassurés. Le Président de la Réserve fédérale (Fed) a, en effet confirmé le maintien d'une politique monétaire accommodante tant que l'économie et le marché de l'emploi aux Etats-Unis ne se seraient pas remis des répercussions de la pandémie de coronavirus. Il estime qu'avec les moyens déployés, les objectifs de plein emploi et d'inflation à 2 % seront atteints mais que cela prendra du temps. Il a souligné que la hausse récente des rendements obligataires américains était « notable » et qu'elle « a attiré attention ». Il ne considère pas néanmoins que ces taux aient atteint un niveau tel que la Fed se doive d'intervenir sur les marchés pour les faire baisser, en augmentant par exemple les achats d'obligations.

Si elle inquiète certains, la repentification de la courbe des taux profite à d'autres dont les banques et les assureurs. La hausse du pétrole a de son côté contribué à l'appréciation des cours des actions des compagnies pétrolières.

Le baril de pétrole, un retour de flamme

Jeudi 4 mars, les vingt-trois États de l'OPEP+ (dont la Russie) qui représentent plus de la moitié de la production mondiale de pétrole, ont décidé, de maintenir leurs volumes de production inchangés pour le mois prochain. Cette décision initiée par l'Arabie Saoudite a provoqué une hausse du cours du baril de pétrole qui est passé pour le Brent au-dessus



de 69 dollars pour la première fois depuis janvier 2020. Le prix du pétrole a ainsi retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire.

Riyad continuera également de s'imposer la réduction supplémentaire d'un million de barils par jour, qui représente à elle seule une restriction de 1 % de la production mondiale. Ces décisions sont valables au moins jusqu'au 7 avril, date de la prochaine réunion du cartel et de ses alliés. L'Arabie saoudite estime que le redressement du marché est encore fragile. « L'incertitude qui entoure le rythme de la reprise n'a pas diminué », a déclaré le prince Abdelaziz ben Salmane, ministre de l'Énergie saoudien, à l'ouverture de la réunion jeudi. Il a ajouté qu'il est « difficile de faire des prévisions dans un environnement aussi imprévisible » et « en appelle donc une fois de plus à la prudence et à la vigilance ».

Le maintien des dispositifs de régulation de la production est justifié par l'importance des stocks accumulés l'an dernier qui restent nettement supérieurs à la normale. Ils s'élèveraient à plus de 3,6 milliards de barils, soit 200 millions au-dessus de la moyenne historique.

La position de Ryad qui a prévalu n'était pas partagée par la Russie qui est le deuxième producteur mondial. Ce pays souhaitait un assouplissement des quotas afin de pouvoir augmenter ses ventes, les cours actuels étant suffisamment élevés au regard du Kremlin. À défaut d'avoir obtenu une augmentation des quotas de production, Moscou a obtenu une dérogation. La Russie pourra relever sa production à hauteur de 130 000 barils par jour au mois de mars. Dans les prochaines semaines, le prix du baril pourrait dépasser 70 dollars compte tenu de la progression plus rapide de la demande par rapport à l'offre. Cette augmentation des cours du baril est une bonne nouvelle pour les producteurs américains dont les coûts sont élevés. Comme la production américaine n'est pas concernée par les quotas, une reprise des forages est attendue dans les prochaines semaines.



Le tableau financier de la semaine

	Résultats 5 mars 2021	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2020
CAC 40	5 782,65	+1,39 %	5 551,41
Dow Jones	31 496,30	+1,82 %	30 409,56
Nasdaq	12 922,49	-2,05 %	12 870,00
Dax Xetra Allemand	13 920,69	+0,97 %	13 718,78
Footsie	6 630,52	+2,27 %	6 460,52
Euro Stoxx 50	3 669,54	+0,91 %	3 552,64
Nikkei 225	28 864,32	-0,35 %	27 444,17
Shanghai Composite	3 501,99	-0,20 %	3 473,07
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,055 %	-0,030 pt	-0,304 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,310 %	-0,049 pt	-0,550 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	1,549 %	+0,049 pt	0,926 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1916	-1,28 %	1,2232
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 698,870	-2,01 %	1 898,620
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	69,340	+7,64 %	51,290

L'assurance vie sur la voie de la normalisation

Au mois de janvier, l'assurance vie signe une deuxième collecte nette mensuelle positive faisant suite à neuf mois consécutifs de décollecte. En janvier, selon la Fédération Française de l'Assurance, la collecte nette s'est élevée à 2 milliards d'euros, supérieure à celle du même mois de 2020 (600 millions d'euros). Le mois de janvier est traditionnellement porteur pour l'assurance vie. Une seule décollecte a été enregistrée



ces dix dernières années, en 2012 avec -1,3 milliard d'euros. En moyenne, la collecte nette sur cette période a été de 1,8 milliard d'euros.

En début d'année, les ménages effectuent des arbitrages sur leur épargne. Ils y sont notamment incités par le versement, en décembre, des 13^{èmes} mois et des primes de fin d'année. En 2021, ils ont pu puiser dans leur cagnotte « Covid » plus de 80 milliards d'euros essentiellement placés en produits liquides et sûrs. L'amélioration des résultats d'assurance vie depuis la fin du premier confinement s'explique également par l'adaptation à la crise des professionnels de l'épargne qui ont développé les rendez-vous téléphoniques ou les réunions en visioconférence. Les épargnants recourent de plus en plus à Internet pour réaliser leurs arbitrages.

Malgré la persistance de l'épidémie et le niveau élevé des incertitudes économiques, les ménages semblent disposés à réorienter en partie leur épargne liquide. L'assurance vie demeure le placement de long terme de référence qui permet de mixer sécurité (avec les fonds euros) et prise de risques (avec les unités de compte). Les faibles rendements des produits de taux, en particulier pour l'épargne réglementée, conduisent les épargnants à se repositionner sur l'épargne de long terme. Cette réorientation est encouragée par les pouvoirs publics.

Le montant des cotisations en janvier a été particulièrement élevé, soit 13,6 milliards d'euros contre 12,1 milliards d'euros en 2020 et 12,7 milliards d'euros en 2019. Il faut remonter au mois de décembre 2015 pour relever un montant de cotisations supérieur (13,7 milliards d'euros). La souscription d'unités de compte reste stable à 34 % et conforme à la moyenne de l'année dernière. Les consignes des assureurs, au minimum 33 % d'unités de compte, sont appliquées et en grande partie acceptées par les assurés, aidées en cela par la bonne tenue des marchés « actions ».

Les prestations se sont élevées, au mois de janvier à 11,6 milliards d'euros, contre 12,3 en décembre et 11,5 en janvier 2020. Sur un an, elles sont stables, la crise sanitaire n'a pas réellement modifié le comportement des assurés en la matière. L'encours de l'assurance vie a atteint, à la fin du mois de janvier 2021, 1 786 milliards d'euros.



LE COIN DE LA CONJONCTURE

Des défis nouveaux pour les entreprises

Avec la crise sanitaire, les entreprises sont confrontées à une série de défis. Elles peuvent faire face à une baisse sensible de leur demande avec, par voie de conséquence, une diminution de leur chiffre d'affaires, à des problèmes d'accès à certains biens intermédiaires, ou bien encore à l'augmentation du prix des matières premières. Par ailleurs, la crise sanitaire accélère la digitalisation des activités, nécessitant l'engagement des dépenses d'investissement supplémentaires et un redéploiement du personnel s'accompagnant d'un accroissement de l'effort de formation.

Depuis le début de la crise sanitaire, les entreprises françaises se sont endettées. Le taux de croissance des crédits aux sociétés non financières progresse de plus de 10 % depuis un an contre 4 % avant crise. Cette augmentation de la dette est imputable à la souscription de prêts garantis par l'État et aux faibles taux. Cet accroissement est fragilisant en période de baisse de chiffre d'affaires d'où les appels en faveur du financement par le marché. Le renforcement des fonds propres sera difficile dans un pays où l'épargne « actions » est de petite taille. Les actions cotées et les unités des produits d'assurance vie et épargne retraite s'élèvent à 666 milliards d'euros.

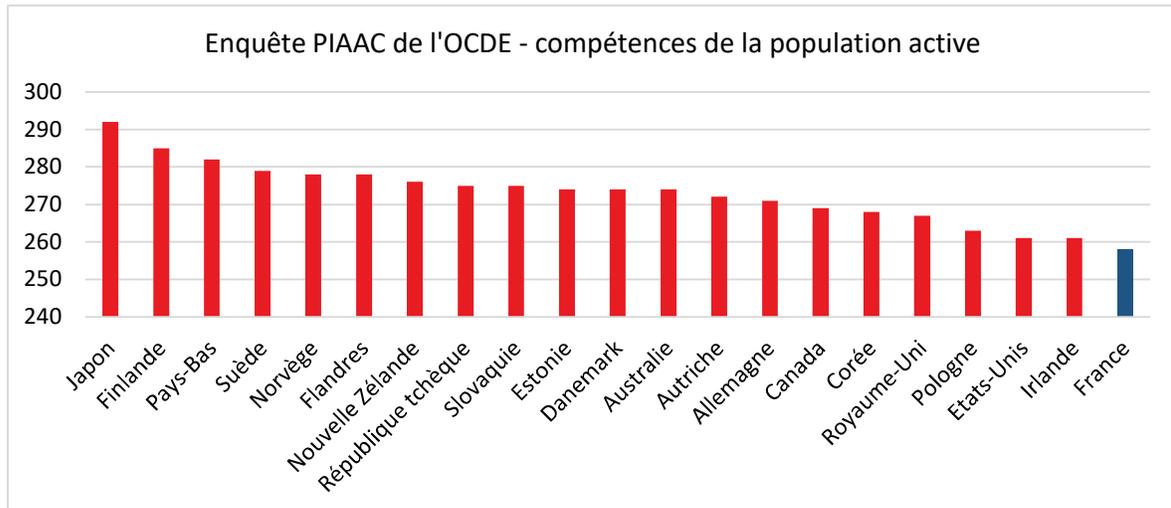
Les entreprises françaises devront accroître leurs dépenses d'investissement afin de s'adapter à la nouvelle donne numérique et proposer de nouveaux produits ou services. Cet effort devra être mené malgré la baisse des profits. Ces derniers sont passés de 14 à 9 % du PIB de 2019 à 2020. Ils devraient s'élever à 11,5 % du PIB en 2021. La reprise de l'investissement est un des points clef de la pérennité de la reprise économique de l'après-épidémie. Avant 2020, le taux d'investissement peinait à retrouver le niveau atteint avant la crise des subprimes. La croissance annuelle se situait entre 2 et 3 % malgré des taux bas. Le recours au financement de marché sera d'autant plus nécessaire que les banques durcissent leurs conditions d'accès aux crédits. Selon l'enquête de la Banque de France (février 2021), les conditions de l'offre de crédits aux entreprises se sont durcies en début d'année pour atteindre un niveau inconnu depuis plus de dix ans.

Face à la succession de crises et face aux incertitudes de la politique économique, avec en ligne de mire la problématique environnementale, les entreprises organisent leur résilience en conservant des volumes croissants de liquidités. Les encours d'actifs liquides des entreprises non financières sont passés de 10 à 35 % du PIB de 2002 à 2020. Avant la crise sanitaire, ce ratio était de 30 %.

La crise sanitaire les incite par ailleurs à revoir en profondeur leur mode de production. Elles sont amenées à diversifier géographiquement leurs sources d'approvisionnement et leurs centres de production, à développer le télétravail avec en contrepartie une réduction du nombre de bureaux, ainsi qu'à augmenter la flexibilité de l'organisation. La remise en cause des chaînes de valeurs pourrait s'imposer aux entreprises. La dépendance à de multiples acteurs est une source de faiblesse en période chahutée. Ces changements pourraient grever les coûts, nécessitant des gains de productivité. Les entreprises devront réaliser de nombreux investissements exigeant également des fonds propres même si les entreprises ont la possibilité de puiser dans leur réserve de cash.



Les changements structurels liés à la digitalisation ou à la réorganisation des entreprises supposent un effort de formation important des salariés. En la matière, la France est en retard. Les dépenses de formation sont concentrées sur un nombre trop limité de salariés et elles sont avant tout réalisées par les grandes entreprises. Le niveau de formation des salariés français est inférieur à la moyenne de l'Union européenne.



Cercle de l'Épargne – données OCDE

Un changement d'état d'esprit chez les épargnants

Les épargnants, les actionnaires, les organisations non-gouvernementales demandent de plus en plus aux entreprises de mener des politiques dites vertueuses sur le plan environnemental, social et de la gouvernance. Les entreprises qui opèrent dans les domaines du transport aérien, de l'énergie, de l'automobile ou des biens intermédiaires devront engager des efforts importants afin de conserver leurs actionnaires. Depuis trois ans, les cours boursiers des entreprises pétrolières sont orientés à la baisse, les contraignant à distribuer des dividendes de plus en plus élevés, ce qui freine leur modernisation.

Les entreprises sont soumises à la fois à des contraintes liées à la crise de la Covid (rééquilibrage des bilans avec émission de fonds propres, organisation de la résilience, maintien du fonctionnement des supply chains) et à des contraintes structurelles liées à la digitalisation, à la transition énergétique, ainsi qu'au vieillissement de la population active. La conciliation de ces objectifs contradictoires sera un exercice délicat pour de nombreuses entreprises.

Comment corriger l'excès relatif d'épargne ?

Depuis plusieurs mois, l'épargne générée par la crise sanitaire fait l'objet de nombreuses convoitises. Certains souhaitent la mobiliser pour relancer la consommation, d'autres pour améliorer le financement des entreprises. Cette forte épargne serait coupable de bien des maux dont celui des bas taux d'intérêt. Pour corriger l'excès relatif d'épargne, deux solutions sont possibles, la consommation ou l'investissement. Chacune de ces solutions a ses avantages et ses inconvénients.



L'origine de la forte baisse des taux d'intérêt réels à long terme

Depuis une dizaine d'années, les taux d'intérêt réels à long terme ont connu une baisse sans précédent qui résulte des politiques monétaires expansives, de l'abondance de l'épargne et de la montée de l'aversion aux risques. Depuis 2016, le taux réel sur les emprunts d'État de l'OCDE est en territoire négatif quand il dépassait 3 % en 1998. Lors de ces vingt dernières années, les taux d'intervention des banques centrales au sein de l'OCDE sont passés de 4 à 0 %. La base monétaire en lien avec la politique de rachats des obligations s'élevait à plus de 20 000 milliards de dollars pour l'OCDE, en 2020, contre 2 000 milliards en l'an 2000. Sur la seule année 2020, elle a progressé de 8 000 milliards de dollars.

Le taux d'épargne est en progression constante depuis le début du siècle. A l'échelle mondiale, il est ainsi passé de 23,5 % du PIB en 2000 à 26 % du PIB en 2020. Le taux d'épargne privée a dépassé 32 % du PIB en 2020, gonflé par la crise sanitaire. Si de 1998 à 2010, le taux d'investissement était supérieur au taux d'épargne au sein de l'OCDE, depuis, c'est l'inverse qui prévaut. Cet excédent d'épargne permet le financement des déficits publics et des investissements en dehors de l'OCDE (pays émergents, pays en développement).

Face à cet excès d'épargne nationale, deux voies sont imaginables : la relance de la consommation ou celle de l'investissement.

La première solution est de soutenir la consommation afin de faire baisser le taux d'épargne des ménages. Cela suppose que ces derniers y répondent positivement. Avec les restrictions sanitaires, la demande reste contrainte. Par ailleurs, des mesures censées favoriser la consommation, comme le plan post « gilets jaunes » en 2019, se sont traduites par une hausse du taux d'épargne. Certains économistes considèrent néanmoins qu'un relèvement des bas salaires devrait avoir un effet important sur la consommation. Ils mettent en avant le fait qu'au sein de l'OCDE, les salaires ont augmenté moins vite que les gains de productivité entre 1998 et 2019. Ce constat ne vaut pas pour la France où les salaires ont connu une hausse supérieure aux gains de productivité.

L'autre voie consisterait à favoriser une augmentation de l'investissement, qu'il soit public ou privé. L'investissement public a constamment baissé, de 2002 à 2020 au sein de l'OCDE, passant de 4,0 % à 3,3 % du PIB. Pour l'investissement privé les ratios respectifs sont 20 et 17 %. Pour les seules entreprises, le taux d'investissement est passé de 14 à 12 % du PIB de 1998 à 2019. Depuis des années, la réorientation des dépenses publiques en faveur de l'investissement est avancée sans pour autant se traduire dans les actes en raison de la forte augmentation des dépenses de fonctionnement. La modernisation des infrastructures devenues obsolètes (réseaux, établissements scolaires, santé, EHPAD, etc.) ainsi que la transition énergétique imposent un effort important d'investissements de la part des pouvoirs publics. La baisse de l'investissement dans le secteur privé au sein de l'OCDE est en partie occasionnée par la désindustrialisation, les services étant moins capitalistiques. Il n'en demeure pas moins que la digitalisation et la transition énergétique ainsi que la recherche de nouveaux débouchés nécessitent une accélération des dépenses d'investissement. Une amélioration des dispositifs d'incitation à l'investissement serait bienvenue pour permettre aux entreprises d'engager de telles dépenses. Les dépenses en faveur de décarbonisation de l'énergie se sont élevées à 250 milliards de dollars à l'échelle



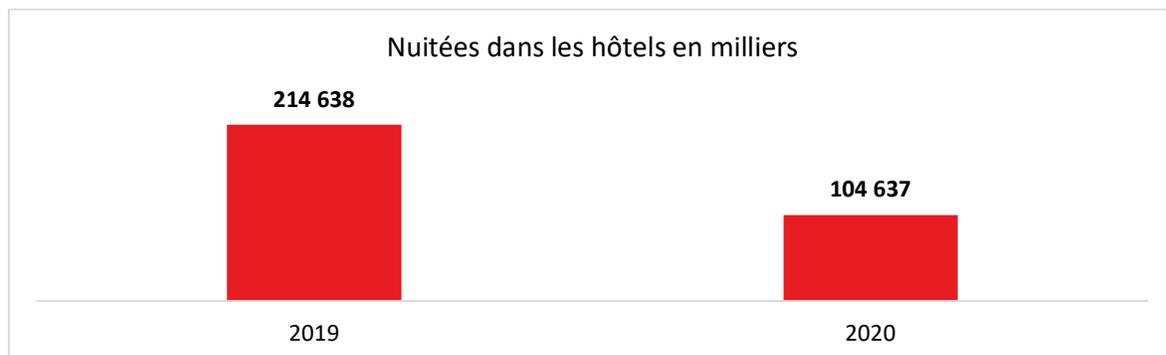
mondiale et à plus de 100 milliards de dollars pour les pays de l'OCDE. D'ici 2040, pour respecter les accords de Paris, il faudra sans nul doute multiplier ses investissements au minimum par cinq.

Au sein des pays occidentaux, le soutien à l'investissement serait préférable compte tenu des besoins et de leurs effets sur l'emploi. Une relance de la consommation se traduirait surtout par un accroissement de la demande en biens importés, peu générateurs d'emplois. L'option de l'investissement a comme inconvénient d'être peu visible à court terme, ce qui conduit les décisionnaires publics à privilégier les dépenses de fonctionnement à consonance sociale.

C'EST DÉJÀ HIER

L'année hors norme des hôtels français

En 2020, le nombre de nuitées dans les hôtels a diminué de -51 % en France. La diminution a été marquée lors des deux confinements. Malgré l'absence des non-résidents, la période estivale a été plutôt correcte tout comme l'avait été le début de l'année.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Lors des deux premiers mois de l'année 2020, les hôtels ont enregistré de meilleurs résultats qu'en 2019, que ce soit pour les résidents et les non-résidents. Au mois de mars, la contraction est brutale avec un arrêt quasi immédiat du tourisme international. Le nombre de nuitées est divisé par plus de deux (-55 %) avec un recul encore plus marqué pour les non-résidents (-66 %). Le mois d'avril a été le plus mauvais mois de l'année dernière, en raison évidemment du confinement. Le nombre de nuitées ne s'est élevé qu'à 692 000 en 2020 quand il était de 18,6 millions en 2019.

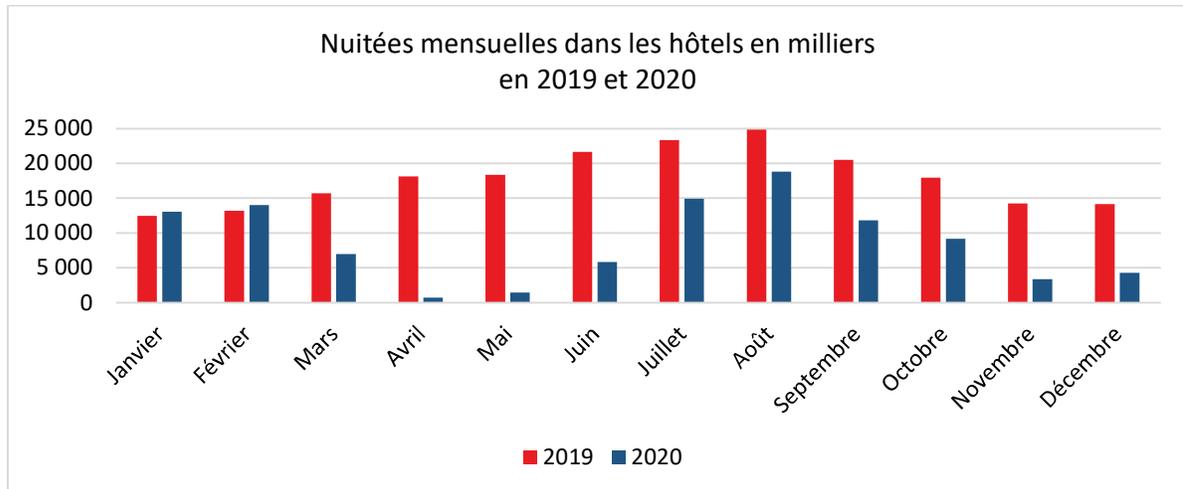
Avec la période estivale, le nombre de nuitées dans les hôtels a progressé. Le déficit par rapport à 2019 était d'un tiers en juillet et de 25 % en août. Pour ce dernier mois, les nuitées des résidents ont été supérieures à celles de 2019, 15,696 millions contre 15,423 millions. En revanche, les non-résidents étaient peu nombreux en France avec un total de nuitées en juillet et août de 6,15 millions de nuitées, contre 19 millions en 2019.

En septembre, le nombre de nuitées dans les hôtels a diminué fortement. Par rapport à 2019, la baisse a atteint 43 %. Pour les non-résidents, la contraction a été de 81 %.



Sur l'ensemble du troisième trimestre, le nombre de nuitées a diminué de 34 % par rapport au troisième trimestre 2019, presque uniquement du fait de la désaffection de la clientèle non-résidente.

Au quatrième trimestre, le recul de la fin de l'été s'est amplifié avec l'adoption de mesures sanitaires de plus en plus restrictives. La fréquentation des hôtels atteint 16,9 millions de nuitées au quatrième trimestre 2020, en baisse de 64 % par rapport à la même période en 2019.

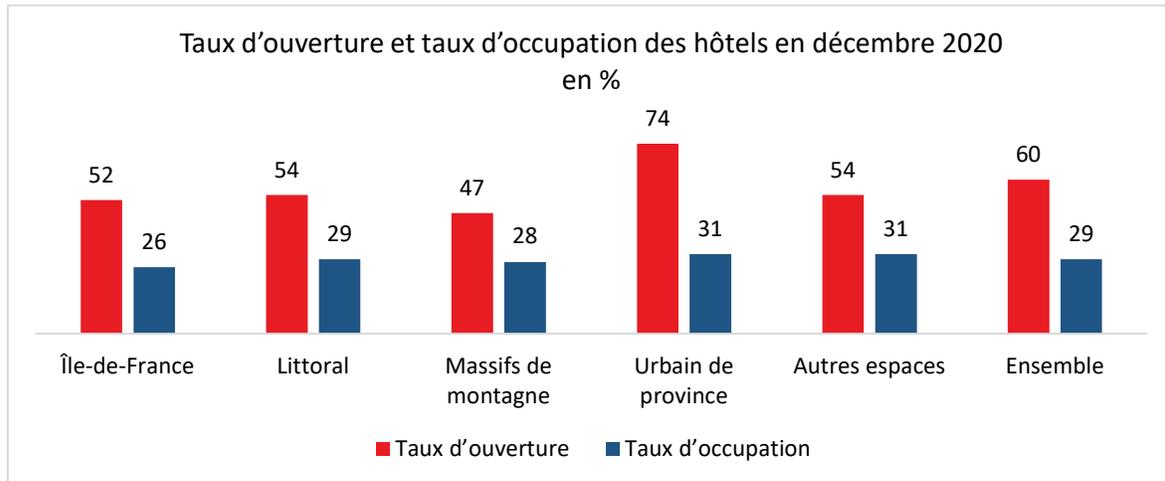


Cercle de l'Épargne – données INSEE

Les nuitées ont diminué de 49 % en octobre par rapport à l'année précédente. La fréquentation des non-résidents est quasi inexistante alors qu'elle représentait un tiers des nuitées en octobre 2019. La fréquentation des résidents est inférieure de 29 % à son niveau d'octobre 2019. Au mois de novembre, la diminution de la fréquentation des hôtels a été de 76 % par rapport à novembre 2019. Pour décembre, elle est de 69 %, sous l'effet du confinement puis du couvre-feu et des consignes de limitation des événements liés aux fêtes de fin d'année. La baisse de fréquentation des hôtels haut de gamme (classés 4 et 5 étoiles) est nettement supérieure (-75 %) à celle des hôtels non classés (-54 %).

Comme lors du premier confinement, la baisse de fréquentation est la plus forte en Île-de-France : la région perd 80 % de nuitées hôtelières au quatrième trimestre par rapport au même trimestre 2019. L'Île-de-France concentre la moitié de la baisse nationale de fréquentation. La région subit le net recul des séjours des touristes non-résidents mais aussi l'annulation d'un grand nombre de salons et autres manifestations commerciales. Le développement du télétravail contribue à la réduction du tourisme d'affaires dans la capitale. Dans l'espace urbain de province, la chute est moins forte (-56 %).

Au quatrième trimestre 2020, les remontées mécaniques des stations de sports d'hiver étant restées fermées, les nuitées dans les massifs de montagne sont en forte baisse (-63 %). En décembre, la contraction atteint -83 % par rapport à décembre 2019. Dans les massifs de montagne, comme dans tous les autres espaces à l'exception des zones urbaines de province, un hôtel sur deux a anticipé l'absence de touristes en restant fermé en décembre. Pour ceux restés ouverts, le taux d'occupation est de 28 % dans les massifs de montagne. En Île-de-France, le taux d'occupation est encore plus faible dans les hôtels restés ouverts (26 %).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

L'Allemagne en tête pour l'inflation au sein de la zone euro

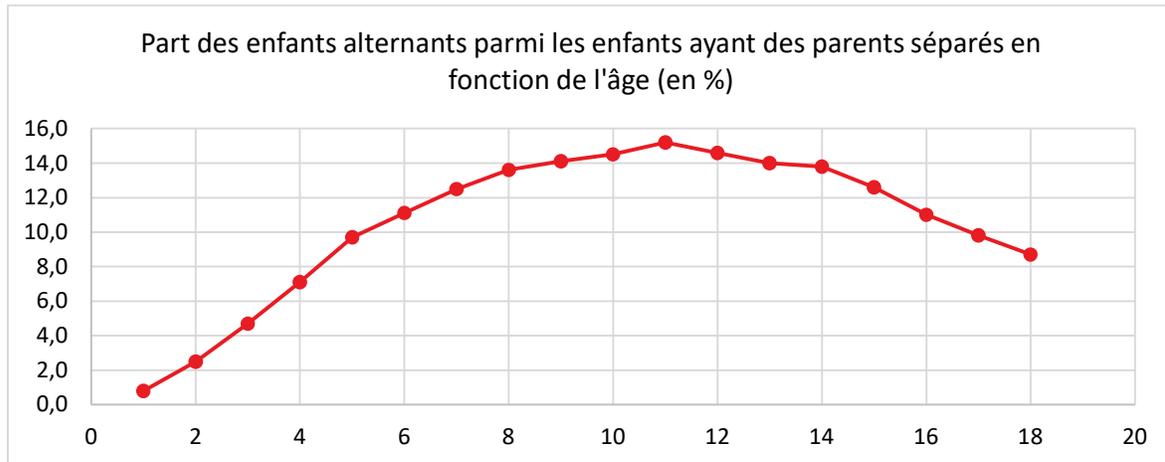
Au mois de février, selon Eurostat, le taux d'inflation annuel de la zone euro a été estimé à 0,9 %. Ce taux est identique à celui du mois de janvier dernier. S'agissant des principales composantes de l'inflation de la zone euro, l'alimentation, alcool & tabac devrait connaître le taux annuel le plus élevé en février (1,4 %, comparé à 1,5 % en janvier), suivie des services (1,2 %, comparé à 1,4 % en janvier), des biens industriels hors énergie (1,0 %, comparé à 1,5 % en janvier) et de l'énergie (-1,7 %, comparé à -4,2 % en janvier).

Le taux d'inflation en Allemagne, de 1,6 % reste nettement supérieur à la moyenne. L'Allemagne connaît le plus fort taux d'inflation de la zone euro. En France, il est en léger recul passant en un mois de 0,8 à 0,7 %. Le recul des prix reste marqué en Grèce, -2,4 % et en Espagne -1 %.

L'essor de la résidence alternée pour les enfants de parents séparés

En 2020, selon l'INSEE, en France hors Mayotte, 480 000 enfants mineurs partageaient, de manière égale leur temps entre les deux domiciles de leurs parents séparés. Ils vivaient ainsi en résidence alternée. Cette pratique est reconnue par la loi depuis 2002. La proportion des enfants alternants a doublé entre 2010 et 2016, pour atteindre 2,7 % des enfants mineurs. Ce taux aurait atteint 3,4 % en 2018. Ce mode de garde reste donc marginal en cas de séparation ou de divorce mais progresse rapidement. Ainsi, parmi les quatre millions d'enfants mineurs dont les parents sont séparés, 11,5 % sont alternants en 2020. Les autres enfants de parents séparés résident donc majoritairement ou exclusivement chez un seul de leurs parents, le plus souvent leur mère (86 % des cas).

En moyenne, les enfants alternants sont âgés de 11 ans. Au sein des enfants ayant des parents séparés, le recours à la résidence alternée progresse régulièrement avec l'âge des enfants, jusqu'à 10 ans, où la proportion d'alternants atteint son maximum (15,2 %). La résidence alternée est particulièrement rare chez les plus jeunes, seuls 4,2 % des enfants de moins de 4 ans ayant des parents séparés sont alternants. Les enfants les plus jeunes résident, en règle générale, chez leur mère. Contrairement aux plus âgés, la résidence alternée n'augmente pas entre 2018 et 2020.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Entre 6 et 14 ans, la part d'alternants reste toujours supérieure à la moyenne, mais après 10 ans, cette part –décroît. Cette diminution s'explique par le fait que ces enfants appartiennent à des générations où la résidence alternée était rare. Par ailleurs, les adolescents rechignent à changer chaque semaine de lieu de résidence. Au domicile maternel, 73 % des enfants en résidence alternée vivent dans une famille monoparentale et 27 % dans une famille recomposée. Au domicile paternel, les enfants alternants vivent un peu plus souvent en famille recomposée (29 %). Ils vivent ainsi un peu plus fréquemment en famille recomposée que les autres enfants ayant des parents séparés (24 %).

52 % des familles avec des enfants alternants n'ont qu'un enfant alternant et 40 % en ont deux. Dans 54 % des familles recomposées, les enfants mineurs alternants cohabitent avec d'autres enfants non alternants, notamment issus du couple actuel. La cohabitation avec des enfants non alternants est, logiquement, bien plus rare dans les familles monoparentales (10 %).

Les parents d'enfants en résidence alternée sont davantage diplômés, 49 % des pères d'enfants alternants sont diplômés du supérieur, contre 42 % des pères vivant dans une famille « traditionnelle ». De même, 58 % des mères d'enfants alternants sont diplômées du supérieur, contre 52 % de celles vivant dans une famille « traditionnelle ». L'écart avec les autres parents de familles monoparentales ou recomposées sans enfant alternant, est encore plus marqué : seuls 33 % des mères et 29 % des pères de ces familles sont diplômés du supérieur.

Les mères d'enfants en résidence alternée sont nettement plus souvent en emploi (89 %) que celles vivant dans une famille « traditionnelle » (77 %). Les parents d'enfants alternants sont moins souvent au chômage (8 % des mères, 5 % des pères) que les autres parents de familles monoparentales ou recomposées (respectivement 18 % et 11 %). Il est aussi très rare que les parents d'enfants alternants n'aient jamais travaillé auparavant, moins de 1 % sont concernés, contre 7 % des autres mères de familles monoparentales ou recomposées et 2 % des autres pères. Concilier travail et vie familiale peut être plus facile pour les parents d'enfants alternants, dont beaucoup vivent la moitié du temps sans enfant à domicile.



En lien avec un niveau d'enseignement élevé, la proportion de parents alternants qui sont cadres est plus élevée que la moyenne de la population. 58 % des pères alternants sont cadres, contre 48 % des pères traditionnelles. Pour les femmes, les valeurs respectives sont 57 et 51 %.

Ayant des revenus plus élevés que la moyenne de la population, les parents alternants sont moins souvent locataires d'un logement social que les autres parents de familles monoparentales ou recomposées (13 % contre 33 %). Ils sont aussi plus fréquemment propriétaires de leur logement (53 % contre 34 %). Les pères d'enfants alternants sont plus souvent propriétaires de leur domicile que les mères (61 % contre 46 %). Ils ont également des logements plus grands, 44 % disposent d'au moins 100 m², contre 33 % des mères, pour un nombre d'habitants comparable. Néanmoins, la suroccupation est à peine plus fréquente au domicile de ces dernières qu'à celui des pères (11 % contre 10 %).

Au sein des grandes agglomérations, la pratique de l'alternance est moins répandue en raison du coût de l'immobilier. À l'inverse, elle est plus fréquente dans l'Ouest de la France ainsi que dans une large partie du Sud (à l'exception du pourtour méditerranéen) notamment en Auvergne-Rhône-Alpes. En général, la résidence alternée est plus répandue dans les zones périurbaines. 37 % des enfants alternants ont leurs deux parents qui résident dans la même commune, contre seulement 23 % des enfants de parents séparés qui résident moins de la moitié du temps chez un de leurs parents.

LE COIN DES TENDANCES

La planète digitale en effervescence

Le cofondateur de l'Electronic Frontier Foundation, John Perry Barlow avait publié en 1996, une déclaration d'indépendance du cyberspace. Il prônait alors un Internet gratuit, sans frontière, symbole de la contre-culture des années 1960. Un quart de siècle plus tard, cette vision idéaliste est devenue une utopie. En 2020, la capitalisation des sept plus grandes entreprises de la sphère numérique a dépassé 7 000 milliards de dollars, soit plus de deux fois le PIB français. Leurs bénéfices ont dépassé 260 milliards de dollars. À titre de comparaison, la capitalisation des six plus grandes entreprises pétrolières ne dépassait pas 2 500 milliards de dollars. Si le marché est de plus en plus oligopolistique, il donne lieu à des confrontations entre les différents rivaux de taille mondiale. Si hier, le pétrole conditionnait la croissance, celle-ci dépend de plus en plus des données circulant sur Internet. L'émergence d'un capitalisme de la donnée voire de la surveillance a bousculé en quelques années les valeurs et les rapports de force. Entre 2005 et 2020, le nombre de données recueillies a été multiplié par plus de 80. D'ici 2025, leur nombre devrait être multiplié par plus de cinq.

Avec plus de dix plateformes revendiquant des centaines de millions d'abonnés, l'écosystème du numérique est très particulier. Dans l'économie traditionnelle, le nombre de clients se chiffre par entreprise à quelques dizaines de millions. BNP Paribas en compte ainsi 7 millions. AG2R LA MONDIALE couvre, en France, 15 millions de personnes et d'ayants-droits. Le groupe Renault Nissan vend 10 millions de véhicules par an. Amazon a, de son côté, en 2020, livré 1,5 milliard de colis. Facebook dispose de plus de deux milliards d'abonnés.



Après la folie des années 1990, le marché du numérique s'est consolidé depuis une vingtaine d'années

Si dans les années 1990, le processus de destruction créatrice se vérifiait avec un renouvellement rapide des entreprises de pointe, depuis un quart de siècle, rares sont les nouveaux entrants sur le marché du digital. Au tournant du siècle dernier, de nombreuses entreprises phares ont disparu comme Compaq, AOL et bien d'autres. Seuls Microsoft et Apple ont réussi à se maintenir tout en changeant de modèle. Elles sont devenues des sociétés de services en se positionnant rapidement sur le cloud et sur les applications. Apple demeure un producteur important de produits électroniques avec ses smartphones et ses ordinateurs. À l'exception de ces deux entreprises, les leaders actuels du numérique sont apparus dans les années 1990-2000, Amazon en 1994, Google en 1998, Facebook en 2004. L'entrée de nouvelles entreprises sur le marché du numérique est devenue beaucoup plus difficile. Les coûts d'entrée ont augmenté par effet de taille. Pour concurrencer Apple ou Amazon, les besoins en capitaux sont bien plus importants en 2020 qu'en 2005 en raison de l'effet de taille. Ces entreprises par leur développement disposent de situation de rentes qu'elles n'avaient pas il y a vingt ans. La gestion des données constitue une barrière à l'entrée. La recherche, les médias sociaux, la publicité, le commerce électronique, le streaming, le covoiturage, la livraison et les paiements, etc. donnent un avantage certain à celui qui peut s'appuyer sur un stock de données important. Par ailleurs, les entreprises en position dominante ont pratiqué des achats de startups préventifs pour limiter l'arrivée de nouveaux acteurs. Ainsi Facebook contrôle Instagram et WhatsApp et souhaite également entrer dans le commerce électronique et ainsi concurrencer Amazon. Microsoft qui possède LinkedIn, envisage d'acheter deux sociétés de médias sociaux, TikTok et Pinterest. En Chine, cette pratique prévaut également ; Alibaba et Tencent détiennent des participations dans certains des nouveaux entrants chinois.

Pendant de nombreuses années, les grandes entreprises du digital évitaient de s'attaquer de front. Alphabet verse à Apple jusqu'à 12 milliards de dollars par an pour faire de Google le moteur de recherche par défaut de l'iPhone. La demande d'iPhone est encouragée par le désir des consommateurs d'accéder au moteur de recherche de Google et à Gmail, ou aux réseaux sociaux de Facebook. Google Maps est l'application de géolocalisation majoritairement utilisée, même sur Apple. Le cloud computing bon marché fourni par Amazon se traduit par plus d'applications pour l'App Store d'Apple. Amazon est l'un des plus grands annonceurs de Google. Microsoft accorde une licence Android pour son smartphone Surface Duo. Une complémentarité s'est organisée. Ainsi, les trois recherches les plus courantes sur Microsoft Bing sont Facebook, YouTube et Google.

La « *pax romana* » des grandes entreprises du digital semble être de plus en plus précaire malgré une augmentation de leurs chiffres d'affaires. Elles diversifient leurs activités à mesure que leurs produits de base mûrissent ainsi qu'avec l'émergence de nouvelles opportunités technologiques. Cette diversification est également la conséquence de la montée des menaces réglementaires en Amérique, en Europe ou en Chine. La part des revenus des cinq géants américains qui se chevauchent est passée de 22 à 38 % depuis 2015. Microsoft et Alphabet s'attaquent à Amazon dans le cloud. Amazon entend devenir un acteur de la publicité numérique. Facebook et Apple sont également en rivalité sur la gestion des données. Apple souhaite proposer aux utilisateurs d'iPhone de pouvoir se désengager du suivi des données de Facebook, ce qui remettrait en cause l'équation budgétaire du marché publicitaire de cette dernière.



Les frontières se mettent à bouger

La compétition devient de plus en plus âpre. Mark Zuckerberg, directeur général de Facebook, a récemment déclaré qu'Apple est « *l'un de ses plus gros concurrents* ». Le PDG d'Apple rappelle que « *nous sommes soumis à une pression concurrentielle incroyable et qu'elle s'accroît jour après jour* ». La bataille entre les géants du numérique est de plus en plus médiatisée. Ainsi, aux États-Unis, Facebook a diffusé des publicités attaquant Apple sur les nouveaux paramètres de confidentialité de l'iPhone qui nuiraient aux petites entreprises dans leurs relations commerciales avec leurs clients. Pour sa part, Tim Cook, le patron d'Apple, a laissé entendre que Facebook ne respecte pas les règles de confidentialité.

Sur le marché sensible des smartphones, le duopole Apple-Alphabet dispose d'une position oligopolistique sur les systèmes d'exploitation et les magasins d'applications. Les entreprises chinoises souhaitent développer leur propre système d'exploitation pour se prémunir des embargos imposés par les Américains, comme ce fut le cas à l'encontre de Huawei en 2019.

Microsoft entend également prendre des parts de marchés dans le domaine lucratif de la publicité en ligne. Il s'est associé à des éditeurs de nouvelles européens pour développer un système similaire à celui auquel Google et Facebook. La rivalité est de plus en plus vive. Ainsi, les responsables de Google ont souligné que le soutien de Microsoft au programme australien de défense de la presse n'avait comme seul objectif « *d'instituer une taxe sur un concurrent afin d'augmenter leurs parts de marché* ».

Une remise en cause juridique des pratiques anciennes

Face au gigantisme des stars du monde digital, les pouvoirs publics tentent de réagir. Aux États-Unis comme en Europe, des procédures ont été engagées pour atteindre à la libre concurrence et abus de position dominante. En décembre, les autorités de la concurrence américaine ont poursuivi Facebook pour comportement anticoncurrentiel présumé, et leurs homologues chinoises ont lancé une enquête sur Alibaba. Google fait l'objet de nombreuses enquêtes anti-trust dont celles qui concernent les liens noués avec Apple. L'accord en vertu duquel Google, en contrepartie du paiement de 12 milliards de dollars par an à Apple afin que celle-ci mette son moteur de recherche par défaut sur ses smartphones, est dans le collimateur des autorités. Google est également suspecté d'avoir proposé à Facebook un accord de faveur pour ne pas prendre en charge un système publicitaire mis en place par un rival.

Epic Games, une société de jeux vidéo, a attaqué Apple estimant qu'elle vole les développeurs d'applications dans son App Store. L'Union européenne travaille sur des réglementations pour mieux contrôler les entreprises du digital. L'Australie vient d'adopter une loi qui oblige les plateformes à mieux rémunérer les éditeurs pour les nouvelles affichées à côté des résultats de recherche ou des flux de médias sociaux.

Une concurrence de plus en plus vive

La concurrence entre les grands acteurs du numérique n'est pas nouvelle. Au début des années 2010, toutes les grandes entreprises ont essayé de se lancer dans la fabrication d'appareils électroniques. Amazon a développé ainsi un téléphone, « Fire » qui fut un échec. Le lecteur de musique Zune de Microsoft n'a pas, quant à lui, réussi à



concurrer l'iPod. Cette concurrence a vite cessé faute d'avoir débouché sur des résultats tangibles. Dans les années 2010, la concurrence provient d'un élargissement des activités dans le secteur des services. Si les parts de marchés des GAFAM sont stables au sein de leurs marchés de références, une montée en puissance des acteurs de second rang est constatée. La part des deuxième et troisième entreprises, au sein des onze secteurs clefs du numérique est passée de 18 à 26 % de 2015 à 2020. Sur des secteurs moins technologiques comme la livraison de nourriture, le covoiturage ou le streaming vidéo, les numéros un enregistrent des baisses de plus de 10 % en cinq ans aux États-Unis. Même les secteurs où la part de l'opérateur historique a légèrement augmenté, comme pour le commerce électronique et les smartphones, la part globale des deux premiers challengers a progressé plus rapidement. En règle générale, les deux premiers de chacun des grands secteurs du digital représentent, en 2020, un tiers ou plus du marché, contre les deux tiers en 2016. La place dévolue aux petits opérateurs tend également à diminuer. Au-delà de la quatrième ou cinquième place, leurs parts de marchés sont marginales.

Les anciens font de la résistance

Si dans le passé, les entreprises traditionnelles avaient tendance à succomber face à un changement de modèle technologique comme Kodak avec l'arrivée de photographie numérique, désormais, elles sont plus offensives et arrivent à maintenir leurs positions voire d'acquérir des parts de marché au détriment des sociétés digitales. Ainsi, dans le streaming vidéo, la firme Walt Disney qui a été fondée il y a plus de 98 ans, a conquis 116 millions de nouveaux clients en 18 mois avec sa plateforme vidéo concurrente de Netflix. En 2024, elle en espère 324 millions. En 2020, Netflix comptait 200 millions d'abonnés. Walmart qui a été fondée il y a plus de 58 ans, a enregistré 38 milliards de dollars de ventes en ligne l'année dernière. Shopify, une entreprise canadienne de 14 ans, contrôle désormais un dixième du marché américain du commerce électronique, contre 1 % en 2015. Sa capitalisation boursière a été multipliée par sept au cours des deux dernières années, pour atteindre 150 milliards de dollars.

Une concurrence de plus en plus internationale

À l'échelle mondiale, des concurrents aux GAFAM et à leurs homologues chinois apparaissent que ce soit en Russie, en Inde ou en Asie du Sud-Est. L'opérateur téléphonique indien Jio concurrence Google sur le marché de la publicité et entend proposer à l'échelle mondiale des plateformes de services. D'autres sociétés en Asie du Sud-Est se positionnent comme des acteurs importants. Les entreprises singapouriennes Grab et Gojek entrent ainsi en compétition avec Uber et Amazon. PayPal a l'intention d'avoir 750 millions d'utilisateurs de son application financière d'ici 2025 et concurrencer Apple Pay. En Chine, la compétition entre entreprises du Net s'intensifie également. Les deux grands groupes numériques, Alibaba et Tencent, se font déjà concurrence et doivent également faire face à de nouveaux rivaux. La part d'Alibaba dans le commerce électronique chinois a culminé en 2013 à 62 %. L'année dernière, en 2020, il était de 51 % Pinduoduo et jd.com qui dépendent de Tencent ont capté 24 % de l'e-commerce domaine jusqu'à maintenant réservé à Alibaba. WeChat Pay de Tencent et Alipay d'Alibaba se disputent depuis longtemps les portefeuilles numériques des acheteurs chinois. L'année dernière, Tencent a annoncé qu'il investirait 500 milliards de yuans (70 milliards de dollars) sur cinq ans, une quantité suffisante pour rattraper Alibaba dans le cloud computing.



Les GAFAM disposent de marges avec leurs métiers traditionnels tout en se diversifiant

S'ils sont de plus en plus concurrencés, les GAFAM peuvent néanmoins compter sur leurs métiers de base pour générer des revenus conséquents. En 2020, les publicités en ligne ont généré 80 % des ressources d'Alphabet et 98 % de celles de Facebook. 80 % des revenus d'Apple en 2020 proviennent de ses produits physiques (principalement les iPhones). Microsoft continue de s'appuyer sur les logiciels d'entreprise pour une grande partie de ses revenus, et Amazon sur son magasin en ligne, bien que la plupart de ses bénéfices (comparativement maigres) aient été générés par sa branche de cloud computing, Amazon Web Services (aws).

Si les métiers de base restent dominants, la part des revenus issus d'activités connexes augmente progressivement. Avec la baisse du nombre de nouveaux acheteurs d'iPhone, Apple a réduit sa dépendance à ces produits physiques. Les applications et le système de paiement génèrent de plus en plus de revenus. La part des revenus issus des services atteint chez Apple 20 %, soit le double de son niveau de 2015. Certains d'entre eux, comme le streaming vidéo ou musical, sont en concurrence avec Amazon Prime Video et Prime Music, ainsi qu'avec ceux des fournisseurs dédiés tels que Netflix et Disney (pour la vidéo) ou Spotify et Deezer (pour l'audio). La part des revenus d'Amazon provenant du commerce électronique est passée de 87 % en 2015 à 72 % en 2020 ; un dixième des ventes provient désormais du cloud et 6 % de la publicité digitale. La proportion qu'Alphabet a tirée de la publicité l'année dernière était de dix points de pourcentage inférieure à celle de 2015.

La concurrence directe entre les grands acteurs du digital est la plus vive dans le cloud. La division de cloud computing Azure de Microsoft, créée il y a 11 ans, rapporte un chiffre d'affaires estimé à 20 milliards de dollars par an. Le cloud computing devrait représenter 12 % des revenus de Google d'ici 2024, contre 7 % en 2020. Le commerce électronique, que la pandémie a dynamisé, est un autre domaine courtisé par de nombreux acteurs. Facebook a développé un marché de biens d'occasion appelé Marketplace. En mai, il a lancé Facebook Shops pour s'attaquer plus directement à Amazon, offrant aux quelque 160 millions d'entreprises qui utilisent déjà le réseau social ou son application sœur, Instagram, un moyen de vendre leurs produits. Facebook et Google travaillent également tous deux avec Shopify toujours pour concurrencer Amazon. Microsoft entend également se placer sur le e-commerce de détail, bien que ce soit par une voie détournée, en proposant un système de paiement automatisé à Walmart.

Sur le terrain des réseaux sociaux, pour contrer Facebook, Microsoft a étudié la possibilité de racheter TikTok, une application de courtes vidéos appartenant à des Chinois. Cette année, il a envisagé d'acquérir également Pinterest, un réseau de partage de photos, concurrent d'Instagram. De son côté, Amazon a acheté Goodreads, une plateforme où les internautes évaluent des livres et trouvent des recommandations, un « Facebook centré sur la lecture ». Les millions de personnes qui évaluent les achats sur la plateforme d'achat en ligne d'Amazon constituent la base d'un futur réseau social. Un ancien dirigeant d'Amazon parie qu'« *il sera plus facile pour Amazon de se lancer dans le réseau social que pour Facebook de se lancer dans le commerce, car la logistique de livraison, maîtrisée par Amazon, est plus délicate à organiser qu'un réseau social* ».



Sur le terrain sensible des moteurs de recherche, Microsoft entend relancer Bing afin de concurrencer Google. Amazon estime qu'il aurait tout avantage à également développer son moteur de recherche afin que ses marchands et ses acheteurs en ligne n'alimentent pas en données Google. Apple souhaite également rehausser son moteur Siri. À cette fin, en 2018, la marque à la pomme a débauché John Giannandrea, le responsable de la recherche et de l'intelligence artificielle chez Google.

L'automobile est un secteur où s'affronte également les GAFAM avec à la clef quelques déconvenues se traduisant notamment par l'abandon par Google de son projet de construction de voitures. La tendance est actuellement à la coopération avec des constructeurs traditionnels afin de gérer l'informatique embarquée. Plusieurs milliards de dollars sont investis chaque année par les GAFAM et leurs concurrents chinois dans ce domaine. Amazon a acheté Zoox, une startup spécialisée dans les voitures autonomes. Alibaba et Baidu, ont également plusieurs projets qui concernent les voitures.

L'Europe qui est le plus grand marché commercial du monde est absente de la compétition numérique qui met aux prises essentiellement des entreprises américaines et asiatiques. L'Europe assiste à la lutte entre géants du digital qui est autant économique que géopolitique. L'absence de l'Europe a débuté, dans les années 1950/1960 avec l'informatique où aucune entreprise que ce soit Alcatel, Siemens ou Bull n'ont pu s'imposer. Elle est devenue encore plus criante dans le domaine des grandes plateformes. Certes, comme aux États-Unis avec Wal Markt, des entreprises déjà installées tentent de se développer comme Fnac – Darty en France qui est à la fois un site de vente directe et également une place de marché. Il faut également citer « Le Bon Coin » et « Cdiscount ». Les barrières linguistiques et la faiblesse des fonds propres des acteurs français ou européens ne leur ont pas permis de prendre des parts de marchés importantes. Néanmoins, depuis trois ans, leur chiffre d'affaires en ligne progresse.

Qui contrôle le commerce international contrôle le monde !

Vingt ans après l'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce, les relations commerciales sont entrées dans un nouveau cycle. Le commerce international après avoir connu un essor important avec la mondialisation et l'éclatement des chaînes de valeur doit faire face au retour d'une certain souverainisme. Par ailleurs, avec la digitalisation des activités conduit à une forte progression des services au détriment des échanges de biens. Le centre de gravité du commerce international qui s'est situé longtemps entre l'Europe et les États-Unis a basculé en Asie avec la Chine qui est devenue le premier pays exportateur mondial.

Le commerce international est l'une des expressions des rapports de force géopolitiques. Après le Congrès de Vienne en 1815, l'Europe et surtout l'Angleterre dominant le monde et imposent leurs règles pour les échanges. Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis, qui jusqu'alors étaient protectionnistes, fixent un cadre libre échangiste qui leur permet d'assurer leur prédominance sur le monde libre.

En l'an 1000, le commerce s'organisait autour de sept zones : Europe occidentale, Europe orientale, monde islamique d'Afrique et du Moyen Orient, Asie du Sud Est, Asie du Sud et Extrême Orient. Le monde islamique était le seul en contact avec toutes les autres zones. Entre 1241 et 1343, la « Pax Mongolica » donna l'avantage à la Chine à travers la première Route de la Soie. Avec des postes relais, des voies sécurisées et la possession de la moitié du parc mondial des chevaux, l'Empire Mongol dominait les



échanges. De tout temps, le succès des échanges au long cours repose sur la logistique et la sécurité. Le déclin de l'Empire Mongol permit, à partir du XIV^e siècle, à l'Europe de s'imposer. En contrôlant progressivement le commerce méditerranéen, les Génois et les Vénitiens déplacèrent le centre de gravité des échanges qui se situait alors en Asie. Ils parvinrent à connecter le Sud de l'Europe avec le Nord et les ports hanséatiques. La peste au XIV^e siècle accéléra la mutation en cassant les routes entre l'Asie et l'Europe. La bactérie *Yersinia Pestis* transportée par les puces arriva dans les ports par les fourrures et les tissus. Sa diffusion n'est pas sans lien avec la rivalité entre Gênes et les Mongols. Au siège de Caffa, comptoir génois de la Mer Noire, les assaillants mongols jetèrent dans la ville des cadavres de personnes atteintes de la peste. Les navires qui quittèrent la ville répandirent dans toute l'Europe la maladie.

Au XV^e siècle, les Européens à la recherche de nouvelles routes plus sûres pour atteindre l'Asie découvrirent les Amériques avec Christophe Colomb (1492). Les Portugais ont, de leur côté, découvert les côtes occidentales de l'Afrique et franchit le cap de Bonne Espérance en 1488. Par ses découvertes, la zone d'échanges s'agrandit fortement. Les Néerlandais décidèrent de concurrencer les Espagnols et les Portugais en ouvrant également des comptoirs (Malaca, le Cap, Ceylan, etc.).

Au XVII^e siècle, un débat sur la propriété de la mer occupa les chancelleries. La mer est-elle un bien public, espace de liberté ou obéit-elle aux règles de souveraineté terrestres ? Les Britanniques, les Portugais et les Espagnols étaient favorables à un contrôle national des mers et des océans. Le juriste hollandais, Hugo Grotius, publia un livre qui fonda le droit maritime international, « *mare liberum* ». Il prônait une mer ouverte et libre à tout le monde. Le Britannique, John Selden, argumenta à l'inverse en faveur d'une « *mare clausum* » (1635), une mer fermée pouvant être possédée par des nations. Hugo Grotius l'emporta même si la domination militaire en mer des Britanniques leur permit pendant deux siècles de dicter leurs règles aux autres nations. Par ailleurs, pour les eaux littorales, la souveraineté nationale s'est appliquée.

La France qui n'a jamais réellement eu de tradition maritime tenta néanmoins dans son histoire à plusieurs reprises de contrôler à son profit les échanges. Richelieu, dans son avis au Roi de 1629, écrivit que « *la première chose qu'il faut faire est de se rendre puissant sur la mer qui donne entrée à tous les États du monde* ». Sous Louis XIV, Jean-Baptiste Colbert s'inspira de la politique de Richelieu pour développer une marine marchande et pour créer la Compagnie des Indes Orientales et celle des Indes Occidentales (1664). Il écrivait au sujet des échanges que « *le commerce est la source de la finance et la finance et le nerf de la guerre* ». L'objectif restait avant tout militaire. Faute de moyens et faute de persévérance, la France n'arriva pas à concurrencer les Anglais. En contrôlant les principaux points du monde et en disposant de relais dans de nombreux ports, les Britanniques étaient la première puissance maritime qui était au service de leur industrie. Au tournant du XIX^e siècle, l'Allemagne récusait le modèle libre échangiste teinté de protectionnisme du Royaume-Uni afin de pouvoir s'imposer économiquement et militairement. Les grandes puissances européennes menèrent alors une compétition pour façonner de grands empires coloniaux censés leur garantir un accès aux matières premières et des débouchés commerciaux. La Guerre de 14/18, au-delà de l'attentat de Sarajevo, trouve son origine dans la concurrence de plus en plus frontale entre le Royaume-Uni et l'Allemagne qui était entravée dans sa fabrication de cuirassés.



Les États-Unis ont, de leur côté, construit un modèle de développement protectionniste en récusant le libre-échange de l'ancienne puissance coloniale. Au nom de la théorie Monroe, ils ont étendu leur espace commercial à l'ensemble du continent américain, Nord et Sud. La Pax americana, en 1945, était la conséquence d'une suprématie économique sans partage. Les États-Unis ont pu fixer les règles à leurs alliés et anciens adversaires avec les accords du GATT et l'instauration du FMI ainsi que de la Banque mondiale.

Les États-Unis ont néanmoins toujours conservé des réflexes protectionnistes comme en témoignent l'adoption de quotas ou de majoration de droits de douane depuis les années 1980 contre des produits européens, japonais ou chinois. La guerre commerciale entre la Chine et les États-Unis, lancée à partir de 2017 par Donald Trump, illustre le changement de rapport de force et la volonté de la première puissance économique mondiale de ne pas perdre le contrôle du commerce international. En récusant le multilatéralisme, l'ancien Président indiquait clairement ce dernier ne servait plus les intérêts américains. Le nouveau rapport de force économique et social aboutit à ce que les Chinois se présentent comme les hérauts du libre-échange quand les Américains renouent avec des pratiques protectionnistes. La situation est moins manichéenne qu'elle pourrait en donner l'impression. Ainsi, la Chine dispose d'un arsenal protectionniste encore important grâce à son statut de pays émergent qui lui autorise de bénéficier de la clause de la « nation la plus favorisée » quand de leur côté les États-Unis restent un des pays les plus ouverts aux échanges extérieurs. Le Président chinois défend le principe d'un commerce international qui n'obéirait pas à une logique de domination politique. Il met en avant que le fait que la Chine n'a pas colonisé d'autres États (en oubliant la Mongolie et le Tibet) et qu'elle n'impose pas ses valeurs dans le cadre des échanges comme peuvent le faire l'Europe ou les États-Unis. Si la Chine ne s'enquière pas de la gouvernance des pays en développement ou émergents avec lesquels elle commerce, elle demande bien souvent un soutien sans faille au sein des instances internationales. Elle peut également, en cas de problème de financement, imposer des transferts de propriété aboutissant à la création de comptoirs.

Avec la nouvelle route de la soie, la Chine entend sécuriser ses approvisionnements et ses exportations à l'échelle planétaire. Cette route est plurielle, elle est routière, ferroviaire, aérienne et également spatiale. Elle couvre tous les réseaux physiques et virtuels. La Chine ne souhaite pas se soumettre au droit international multilatéral pour les différends concernant sa politique commerciale. Elle a ainsi créé trois tribunaux de commerce dédiés. Consciente de l'importance des routes maritimes, la Chine contrôle un nombre important de ports. Parmi les vingt premiers ports mondiaux, neuf sont chinois, auxquels il faut ajouter Taïwan. En Europe, 10 % des capacités des terminaux de containers appartiennent à des entreprises chinoises. En 2025, ce taux pourrait dépasser 25 %. Le Pirée, port que la Chine a acheté à la Grèce, est devenu, en 2019, le premier port de Méditerranée pour les conteneurs. La Grèce refuse depuis 2017 de s'associer aux autres États membres de l'Union pour dénoncer les atteintes aux Droits de l'Homme en Chine... En Afrique, la Chine a également acheté des ports et installé des équipements portuaires modernes afin de faciliter ses échanges. Depuis 2017, elle dispose d'une base militaire à Djibouti, située à proximité du port international. 250 soldats chinois y sont postés en permanence. Selon les projections, ils pourraient être 10 000 en 2026.



Au niveau ferroviaire, la Chine étend sa toile en construisant des lignes entre la Grèce, la Bulgarie, la Serbie ou la Hongrie. Une ligne à grande vitesse entre Belgrade et Budapest est ainsi prévue. Les Chinois déploient pour les transports terrestres également une logistique importante, entrepôts notamment et mise aux normes des routes que ce soit en Asie ou en Europe centrale. Pour la réalisation de la nouvelle route de la soie, la Chine s'appuie sur des structures de financement comme la Banque Asiatique d'Investissement qui se veut être un embryon de Banque Mondiale. Les autorités américaines ont, à plusieurs reprises, alerté leurs alliés, et en particulier l'Italie qui a adhéré à la route de la soie, sur un risque de dépendance.

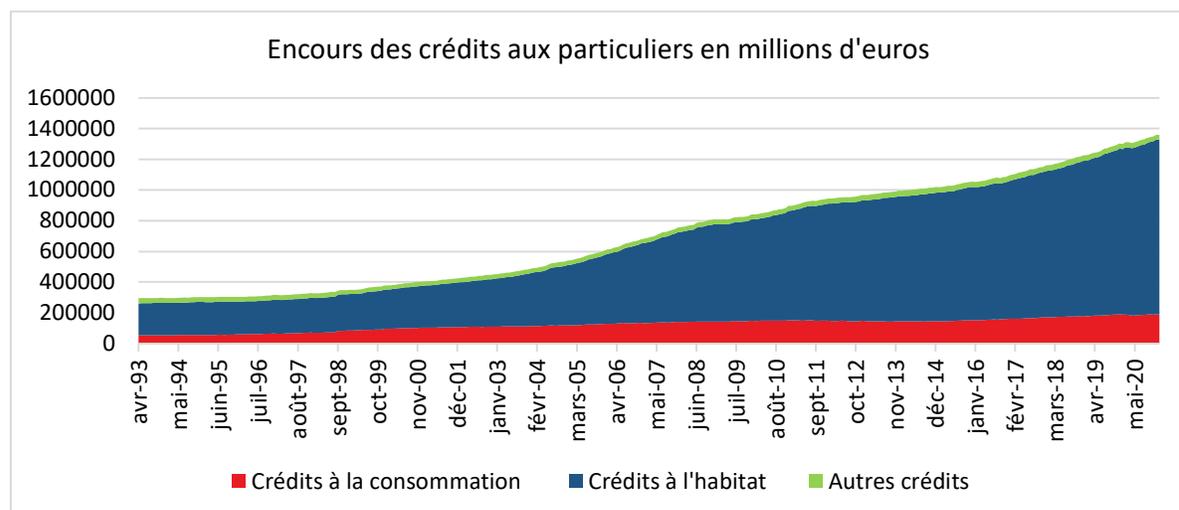
Dans l'histoire, les rivalités commerciales entre grandes puissances se terminent mal comme l'a souligné l'auteur américain Graham Allison dans son essai publié en 2019, *L'Amérique et la Chine dans le piège de Thucydide ?* Comme pour la guerre du Péloponnèse (-431 à -404) décrite par Thucydide, les États-Unis et la Chine, même si leurs intérêts les incitent à coopérer, pourraient comme Sparte et Athènes recourir à des pratiques belliqueuses. Sparte qui était la puissance dominante vivait de plus en plus mal l'essor d'Athènes dont la sphère d'influence augmentait. Malgré les complémentarités des deux cités, la guerre s'imposa et entraîna leur déclin. Les États-Unis accepteraient-ils de partager leur pouvoir en particulier au niveau commercial ou opteraient-ils comme sous Donald Trump pour un protectionnisme offensif ? L'opposition des modèles politiques et économiques peut faire craindre une montée aux extrêmes surtout si la croissance demeurerait incertaine dans les prochaines années. La volonté de Pékin de contrôler la mer de Chine et d'intégrer Taïwan sont sources de conflits d'autant plus que deux alliés américains pourraient se sentir fragilisés en cas de non-réaction des États-Unis, à savoir la Corée du Sud et le Japon. Ces deux pays sont des acteurs clefs du commerce international et sont actuellement liés aux Américains. Le centre de gravité de l'économie et du commerce se situant désormais en Asie, tout conflit dans cette zone est de nature mondiale comme cela était le cas auparavant pour l'Europe.



LE COIN DES GRAPHIQUES

Les crédits à l'habitat, toujours en forte hausse

Les ménages français étaient, à la fin de l'année 2021, endettés, selon les statistiques de la Banque de France, à hauteur de 1 360 milliards d'euros. L'endettement a augmenté de 4,3 %, contre +4,5 % en décembre dernier. La hausse de l'encours des crédits à l'habitat demeure vive avec +5,3 %, après 5,4 % en décembre 2020. La production mensuelle de crédits à l'habitat hors renégociations s'établit à 15,5 milliards d'euros (contre 16,7 milliards en janvier 2020). La part des renégociations atteint 15,9 % après 14,2 % en décembre 2020. La production mensuelle de crédits à la consommation s'élève à 6,2 milliards, le même niveau qu'en janvier 2020. L'encours des crédits à l'habitat a ainsi atteint 1 141 milliards d'euros et celui des crédits à la consommation 188 milliards d'euros. Par ailleurs, le taux d'intérêt des crédits nouveaux à l'habitat est stable à 1,24 % après 4 mois consécutifs de légère baisse.

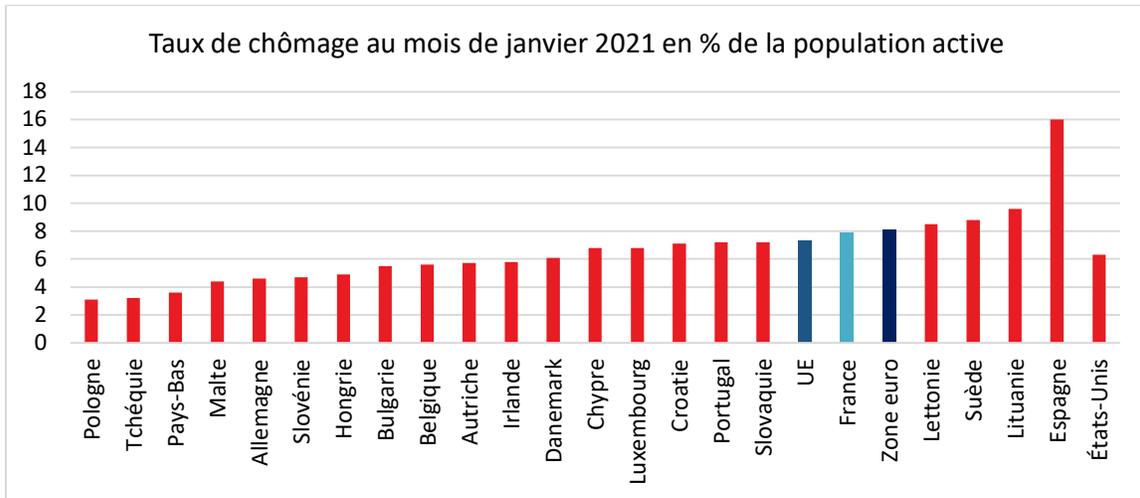


Cercle de l'Épargne – données Banque de France

Chômage stable au sein de l'Union européenne

En janvier 2021, le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro était, selon Eurostat, de 8,1 %, inchangé par rapport à décembre 2020 et en hausse par rapport à 7,4 % en janvier 2020. Le taux de chômage de l'Union européenne était de 7,3 % en janvier 2021, également inchangé par rapport à décembre 2020 et en hausse par rapport à 6,6 % en janvier 2020.

Au mois de janvier, 15,663 millions d'hommes et de femmes étaient au chômage dans l'Union, dont 13,282 millions dans la zone euro. Par rapport à décembre 2020, le nombre de chômeurs a augmenté de 29 000 dans l'Union et de 8 000 dans la zone euro. Par rapport à janvier 2020, le chômage a augmenté de 1,465 million dans l'Union et de 1,010 million dans la zone euro.

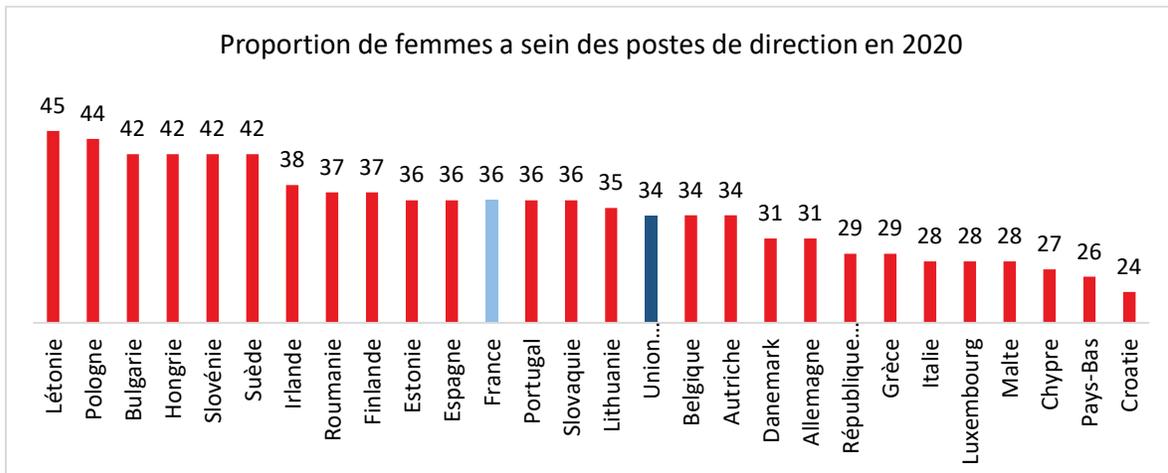


Cercle de l'Épargne – données Eurostat

Un tiers des cadres de direction sont des femmes en Europe

En janvier 2021, le taux de chômage des femmes s'est établi à 7,7 % dans l'Union, inchangé par rapport à décembre 2020. Le taux de chômage des hommes était quant à lui de 7,0 % en janvier 2021, également inchangé par rapport à décembre 2020. Dans la zone euro, le taux de chômage en janvier 2021 est resté inchangé à 8,6 % pour les femmes et à 7,7 % pour les hommes. Au troisième trimestre 2020, plus de 9,5 millions de personnes occupaient un poste de direction dans l'Union européenne. 6,2 millions d'hommes et 3,3 millions de femmes. Bien que les femmes représentent près de la moitié de toutes les personnes employées dans l'UE (46 %), elles sont sous-représentées parmi les cadres (34 %). Ce taux était de 30 % en 2002.

Parmi les États membres de l'Union, la plus grande proportion de femmes occupant des postes de direction au troisième trimestre 2020 a été enregistrée en Lettonie (45 %) et en Pologne (44 %), suivies par la Bulgarie, la Hongrie, la Slovaquie et la Suède (42 %). Avec un ratio de 36 %, la France se situe juste au-dessus de la moyenne européenne. À l'autre extrémité de l'échelle, les femmes ne représentent qu'environ un quart des cadres en Croatie (24 %), aux Pays-Bas (26 %) et à Chypre (27 %).



Cercle de l'Épargne - Eurostat



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Dimanche 7 mars

Au **Japon** devrait être publié les chiffres des **prêts bancaires** accordés en février.

Lundi 8 mars

Au **Japon**, sont attendues la présentation du **PIB** au quatrième trimestre 2020 ainsi que les données relatives au **dépenses totales des ménages** et **l'indice coïncident** en janvier. Les enquêtes Economy Watchers « **conditions actuelles** » et « **prévisions** » pour le mois de février devraient être publiées.

En **zone euro**, **l'indice Sentix-Confiance des investisseurs** pour le mois de mars devrait être présenté.

Aux **États-Unis**, les données relatives aux **stocks de gros** en janvier seront publiées.

En **Allemagne**, les résultats de **la production industrielle** en janvier seront communiqués.

Mardi 9 mars

En **France**, l'INSEE publiera sa note trimestrielle « **emploi salarié** » dans laquelle elle analysera l'évolution du marché de l'emploi au dernier trimestre 2020.

Eurostat devrait communiquer, pour le quatrième trimestre 2020, **PIB et agrégats principaux/Emploi**.

Au **Royaume-Uni**, sera publié **l'indice BRC – Indice des ventes au détail** de février.

En **Chine**, **l'indice des prix à la consommation** et **l'indices des prix à la production de février** devraient être communiqués.

Aux **États-Unis**, **l'indice NFIB de l'optimisme des affaires** de février sera publié ainsi que le **rapport USDA WASDE**.

Mercredi 10 mars

En **France**, **l'indice de production industrielle** de janvier 2021 sera publié.

Au **Japon**, il faudra suivre la publication de **l'indice des prix des marchandises** de février.

Aux **États-Unis**, la **déclaration du budget mensuel** de février est attendue. Seront par ailleurs publiés, **l'indice des prix à la consommation** de février.

En **Allemagne**, il faudra suivre les informations qui seront communiquées dans les **enquêtes ZEW « situation courante »** et « **sentiment économique** » de mars.



En **Italie**, les données relatives à l'**indice de prix à la production et la production industrielle** en janvier devraient être publiées.

En **Chine**, il faudra être attentif aux résultats des **nouveaux prêts** accordés en février ainsi qu'aux **indices des prix à la consommation et à la production** en février.

Jeudi 11 mars

En **France**, il faudra être attentif à la **Notes et Points de conjoncture nationaux** de mars publiée par l'INSEE.

Réunion de la **BCE**. Une **décision sur le taux de dépôt** est attendue.

Aux **États-Unis**, devraient être publiées, pour le mois de février, les données détaillées relative à l'**indice des prix à la consommation**.

Au Japon, sera publié l'**Indice Manufacturier BSI** pour le premier trimestre 2021.

Vendredi 12 mars

En **France**, l'INSEE communiquera les chiffres de la **création d'entreprises** en février.

Eurostat devrait publier pour la **zone euro** les résultats de la **production industrielle** en janvier 2021.

Au **Royaume-Uni**, devraient être communiquées, pour le mois de janvier, le résultat du **PIB**, ainsi que les données relatives à la **production industrielle** et à la **production manufacturière**.

En **Espagne**, il faudra suivre les résultats de l'**IPC** et de l'**IPCH** en février.

Aux **États-Unis**, seront publiés l'**indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan** de mars, l'**indice des prix à la production** de février ainsi que le **décompte des forages pétrolier US Baker Hughes**.



LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2019</i>	2 419	3 436	1 788	1 245	11 907
PIB par tête en 2019 <i>En euros</i>	36 064	41 342	29 600	26 440	34 777
Croissance du PIB <i>En% - 2020</i> <i>4^e trimestre 2020</i>	-8,3 -1,3	-5 0,1	-8,9 -2,0	-11 0,4	-6,8 -0,7
Inflation <i>En % - février 2021</i>	0,7	1,6	1,0	-0,1	0,9
Taux de chômage <i>En% - janvier 2021</i>	7,9	4,6	9,0	16,0	8,1
Durée annuelle du Travail (2018)	1506	1393	1722	1695	-
Âge légal de départ à la retraite	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En% du PIB 2019</i>	55,7	45,4	48,7	41,9	47,1
Solde public <i>En% du PIB 2019</i>	-3,0	+1,4	-1,6	-2,8	-0,6
Dettes publiques <i>En% du PIB 2019</i>	98,4	59,8	134,8	95,5	86,1
Balance des paiements courants <i>En% du PIB – avril 2020</i>	-0,8	6,8	3,3	2,1	2,8
Échanges de biens <i>En% du PIB - avril 2020</i>	-2,4	6,1	3,2	-2,4	2,0
Parts de marché à l'exportation <i>En% 2020</i>	3,0	8,0	2,8	1,8	25,8
Variation depuis 1999 <i>en %</i>	-48,7	-21,0	-37,4	-14,0	-25,2

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee



La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction : -----

Organisme : -----

Adresse : -----

Code Postal : -----Ville : -----

Tél. : -----

E-mail :-----